



**PRÉFET  
DE LA CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°21-2024-071

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2024

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Côte-d'Or /**

21-2024-06-11-00003 - Arrêté renouvellement agrément ESUS/ CREA I 778 214 148 (3 pages) Page 3

21-2024-06-14-00001 - Renouvellement agrément SAP/513696583 123 SERVICE A DOM (4 pages) Page 7

## **Direction départementale de la protection des populations de la Côte-d'Or / Service Santé et Protections animales, Protection de l'Environnement**

21-2024-06-06-00001 - Arrêté préfectoral N°933/2024 en date du 6 juin 2024 attribuant l habilitation sanitaire à Thibault DESRUELLES (2 pages) Page 12

## **Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or / Service Préservation et Aménagement de l'Espace (SPA E)**

21-2024-06-13-00001 - Arrêté préfectoral du 13 juin 2024 portant renouvellement du bureau de l'association foncière de MESSIGNY-ET-VANTOUX (2 pages) Page 15

## **Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or / Service Sécurité et Éducation Routière**

21-2024-06-09-00003 - Arrêté n° 967 modifiant l arrêté préfectoral n° 492 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d évacuation des véhicules légers sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79 (5 pages) Page 18

21-2024-06-09-00004 - Arrêté n° 968 modifiant l arrêté préfectoral n° 493 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d évacuation des véhicules lourds sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79 (4 pages) Page 24

## **Préfecture de la Côte-d'Or / Direction des sécurités**

21-2024-06-13-00002 - Arrêté préfectoral N° 977 portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical et interdiction de circulation de tout véhicule transportant du matériel de son à destination d un rassemblement festif à caractère musical non autorisé (2 pages) Page 29

21-2024-06-12-00001 - Arrêté préfectoral portant agrément pour l'activité de domiciliation d'entreprise - MODULO CENTRE D'AFFAIRES (2 pages) Page 32

## **SDIS de Côte-d'Or /**

21-2024-06-01-00002 - Liste Opérationnelle Feu de Forêt 2024 modificatif n°2 (12 pages) Page 35

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités de Côte-d'Or

21-2024-06-11-00003

Arrêté renouvellement agrément ESUS/ CREAI  
778 214 148

**Affaire suivie par Maëlle THIEBAUT**

Chargée de mission – Pôle Emploi Cohésion Territoriale

Tél : 03 80 45 75 07 // 06 75 40 79 13

Courriel : [maelle.thiebaut@cote-dor.gouv.fr](mailto:maelle.thiebaut@cote-dor.gouv.fr)

Dijon, le 11 juin 2024

CREAI Bourgogne Franche Comté  
Monsieur le Président  
1A rue des ruchottes  
21121 AHUY

**DDETS de la Côte d'Or  
ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT  
d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)**

**Vu** - La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;

**Vu** - La loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises modifiant la loi ci-dessus du 31 juillet 2014 ;

**Vu** - Le décret n°2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) » ;

**Vu** - Le décret n°2015-760 du 24 juin 2015 relatif à l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) » ;

**Vu** - L'arrêté du 3 août 2015 fixant la fraction des bénéfices affectée au report bénéficiaire et aux réserves obligatoires, art 1 loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;

**Vu** - L'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) » ;

**Vu** - L'arrêté préfectoral n° 1204 du 17 octobre 2022 portant délégation de signature à Mr Nicolas NIBOUREL, Directeur Départemental de la DDETS de Côte d'Or ;

**Vu** - L'arrêté n°736/DDETS du 29 avril 2024 – Préfecture de la Côte d'Or, portant subdélégation de signature ;

**Vu** - Le code du travail, notamment ses articles L 3332-17-1 et R 3332-21-1 à R 3332-21-5 ;

**Vu** - La demande de renouvellement de l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) présentée par courriel du 5 juin 2024 par l'association « CREAI Bourgogne Franche Comté » ;

**Vu** - L'arrêté portant agrément ESUS du 1<sup>er</sup> août 2019 déjà accordé à « CREAL Bourgogne Franche Comté » pour une durée de cinq ans;

**Vu** - Les déclarations de la demande d'agrément du dossier B1;

**Vu** - La situation au répertoire SIRENE de l'INSEE;

**Vu** - La complétude du dossier le 5 juin 2024.

.....

**Considérant**, que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est « un mode d'entreprendre et de développement économique, adapté à tous les domaines de l'activité humaine remplissant les conditions cumulatives, de recherche d'une utilité sociale et non du seul profit, d'une gouvernance démocratique, d'une affectation des bénéfices majoritairement consacrés au maintien ou au développement de l'entreprise ainsi qu'à des réserves impartageables et non distribuables (principes de bonne gestion) » ;

**Considérant**, la situation au répertoire SIRENE de l'INSEE de « CREAL Bourgogne Franche Comté » indiquant l'appartenance à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS);

**Considérant**, que le statut d'association vaut présomption des principes de bonne gestion (affectation des bénéfices au maintien de l'emploi ou de l'activité, réserves obligatoires impartageables et non distribuables) ainsi que d'une gouvernance démocratique;

**Considérant**, que l'objet de l'association « CREAL Bourgogne Franche Comté » répond aux critères de l'utilité sociale notamment à celui de soutien à des personnes en situation de fragilité;

**Considérant**, l'attestation sur l'honneur d'absence de titres en capital sur les marchés financiers;

**Considérant**, les statuts de l'association « CREAL Bourgogne Franche Comté » ainsi que les déclarations signées du dossier B1 de demande d'agrément ESUS;

**Considérant**, notamment le respect des principes de la politique de rémunération;

**Considérant**, l'affectation des charges d'exploitation participant à la recherche d'une utilité sociale, représentant au moins 66 % des charges d'exploitation totales;

**Considérant**, qu'au vu des éléments présentés ci-dessus, l'association « CREAL Bourgogne Franche Comté », remplit les conditions requises pour bénéficier de l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS);

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'association « CREAL Bourgogne Franche Comté » dont le siège social se situe, 1A rue des ruchottes 21121 AHUY, référencée par le numéro SIRET 778 214 148 001910 se voit accorder l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) pour 5 ans, à compter du 11 juin 2024 et jusqu'au 10 juin 2029 selon les critères issus de l'article L3332-17-1 du code du travail en vigueur à la date de la présente décision.



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
DDETS**

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or.

Pour le Préfet de Département,  
Et par délégation du Directeur Départemental empêché,  
La Responsable de l'Unité Formation, Emploi et Insertion

SIGNE

Marie BEGRAND

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités de Côte-d'Or

21-2024-06-14-00001

Renouvellement agrément SAP/513696583 123  
SERVICE A DOM



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale,  
de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités - DDETS**

**Affaire suivie par Sophie LACROIX**  
Pôle Emploi-Cohésion Territoriale,  
Tél : 03 80 45 78 10 // 06 46 79 36 50  
Mail : sophie.lacroix@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 12/06/2024

**1. 2. 3. SERVICE A DOM**  
**14 rue Félix Tisserand**  
**21700 NUITS ST GEORGES**

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AGREMENT  
pour un Organisme de Services à la Personne (OSP)  
Enregistré sous le n° SAP/513696583**

Le préfet de la Côte-d'Or, et par délégation du Directeur Départemental de la DDETS de Côte d'Or,  
la Cheffe du Pôle Emploi et Cohésion Territoriale/la Responsable de l'Unité Formation, Emploi,  
Insertion

**Vu** la loi n°2010-853 du 23 Juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à  
l'artisanat et aux services (article 31) ;

**Vu** les décrets n°2011-1132 et n°2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions  
du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** le code du travail, notamment ses articles L. 7231-1 à L 7232-9, L 7233-1 à L 7233-8, R. 7232-1  
à R. 7232-22, D. 7231-1 et D.7233-1 à D.7233-1 ;

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 2018 fixant le cahier des charges (C.C) prévu à l'article R.7232-6 du code  
du travail ;

**Vu** la circulaire du 11 avril 2019 portant sur les activités de service à la personne, déclaration et  
agrément ;

**Vu** le décret du 26 septembre 2022 nommant Monsieur Frank ROBINE, Préfet de la région  
Bourgogne-Franche-Comté (BFC), Préfet de la Côte d'Or (21) ;

**Vu** L'arrêté n° 875/SG du 4 juin 2021 portant délégation de signature à M. Nicolas NIBOUREL,  
Directeur Départemental de la DDETS de Côte d'Or ;

**Vu** l'arrêté n°1485/DDETS du 19 octobre 2023 – Préfecture de la Côte d'Or, portant subdélégation  
de signature ;

DDETS 21, 21 Bd Voltaire, BP 81110 - 21011 DIJON Cedex  
Tél. : 03 80 45 75 45 (Accueil)  
[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)



**Vu** le précédent agrément délivré le 16 mai 2019 pour une période de 5 ans ;

**Vu** la demande de renouvellement du présent agrément de services à la personne (SAP), déposée dans l'application NOVA de la Direction Générale des Entreprises, le 14 mars 2024, par la SAS 1.2.3. SERVICE A DOM, SIREN, 513 696 583 dont le siège social est situé, 14 rue Félix Tisserand 21700 NUITS ST GEORGES ;

**Vu** la réception des pièces nécessaires à l'instruction, le 14 mars 2024, lors du dépôt de la demande de renouvellement ;

**Vu** la complétude du dossier en date du 12 juin 2024 ;

**Vu** la demande d'avis du 28 mai 2024, envoyée au Conseil Départemental de la Côte d'Or (21) pour la garde et l'accompagnement d'enfants de moins de trois ans ainsi que pour les personnes de moins de dix-huit ans en situation de handicap ;

**Vu** l'avis favorable émis le 5 juin 2024 par le Conseil Départemental de la Côte d'Or (21) ;

.....

**Considérant** que l'affectation de moyens humains, matériels et financiers permet de répondre à l'exigence de qualité (art R 7232-4 du Code du Travail) et de continuité du service (art R 7232-6 2° du Code du Travail) qui sont nécessaires au fonctionnement d'un organisme de service à la personne agréé ;

**Considérant** que le Préfet accorde l'agrément lorsque la personne morale qui en fait la demande dispose en propre ou au sein du réseau dont il fait partie, des moyens humains, matériels et financiers permettant de satisfaire l'objet pour lequel l'agrément est sollicité (art R 7232-6 Code du Travail) ;

**Considérant** qu'un organisme de services à la personne (OSP) doit respecter le cahier des charges et son annexe définis à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2018 prévu par l'article R 7232-6 du Code du Travail ;

**Considérant que** l'instruction de la demande d'agrément par la SAS 1.2.3. SERVICE A DOM a notamment porté sur les vérifications au fichier national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJ AIS) pour les intervenants et les encadrants, sur l'information et la sensibilisation à la maltraitance ;

**Considérant que** l'instruction de la demande a également porté sur la vérification de la qualification du personnel ;

**Considérant que** sur cette exigence, le point 26 du cahier des charges prévoit pour les intervenants la possibilité d'une expérience professionnelle d'un an dans le domaine de la petite enfance ;

**Considérant que** cette expérience d'un an a été appréciée au travers des documents suivants : la fiche de poste concernant la garde/accompagnement des enfants de moins de trois ans et les curriculum vitae (CV) ;

**Considérant enfin**, qu'il appartient au gestionnaire de l'organisme de services à la personne (OSP) de déterminer si la prestation attendue est en adéquation avec les compétences et les moyens qu'il peut mettre en œuvre, s'il n'est pas en capacité de répondre à la demande du bénéficiaire, il doit l'orienter vers une structure plus adaptée en substitution ou en complément (point 6 Cahier des Charges) ;



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale,  
de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités - DDETS**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

La demande de renouvellement d'agrément de 1. 2. 3. SERVICE A DOM, SIREN 513 696 583, dont le siège social est situé, 14 rue Félix Tisserand 21700 NUITS ST GEORGES, lui est **accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature de la présente décision ;**

**Article 2 :**

**La demande de renouvellement** devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, **trois mois avant la fin de cet agrément ;**

**Article 3 :**

Cet agrément **couvre les activités ci-dessous pour le département de la Côte d'Or (21), en mode prestataire:**

- **Garde d'enfants** de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés à domicile
- **Accompagnement des enfants** de moins de 3 ans ou de moins de 18 ans handicapés

**Article 4 :**

Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra **solliciter une modification préalable** de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation. L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS ;

**Article 5 :**

Le présent agrément **pourra être retiré (R 7232-12 Cod.Trav) si l'organisme agréé :**

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités ou sur d'autres départements que ceux mentionnés dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ;

DDETS 21. 21 Bd Voltaire. BP 81110 - 21011 DIJON Cedex  
Tél. : 03 80 45 75 45 (Accueil)  
[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)

**Article 6 :**

**Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux** fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2) ;

**Article 7 :**

Le présent arrêté sera **publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture** (art R 7232-18 Cod. Trav).

Pour le Préfet de Département et par  
subdélégation du Directeur Départemental de la  
DDETS de la Côte d'Or,

La Responsable de l'Unité, Formation, Emploi et  
Insertion,

**SIGNE**

Marie BEGRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la notification, cette décision est susceptible des voies de recours suivantes :

- **Recours gracieux** auprès de la DDETS de Côte d'Or –21 Boulevard Voltaire – BP 81110 – 21011 DIJON cedex.
- **Recours hiérarchique** adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique – Direction Générale des Entreprises – Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss – Télédéc 315 - 75703 Paris cedex 13.
- **Recours contentieux** auprès du Tribunal Administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 DIJON. Le recours contentieux peut être déposé par l'application Télérecours citoyens accessible par le lien internet suivant : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction départementale de la protection des  
populations de la Côte-d'Or

Service Santé et Protections animales, Protection  
de l'Environnement

21-2024-06-06-00001

Arrêté préfectoral N°933/2024 en date du 6 juin  
2024  
attribuant l habilitation sanitaire à Thibault  
DESRUELLES

Service Santé et Protection Animales  
Protection de l'Environnement  
Affaire suivie par : Valérie LABUSSIÈRE  
Tél. : 03 80 29 44 53

Mél : [ddpp-spa@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddpp-spa@cote-dor.gouv.fr)

**Arrêté préfectoral N°933/2024 en date du 6 juin 2024**  
Attribuant l'habilitation sanitaire à Thibault DESRUELLES

Préfet de la Côte-d'Or

- Vu** le Code Rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L.223-6, R.203-1 à R.203-15 et R.242-33.
  - Vu** le décret n°80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n°90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
  - Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements notamment son article 43 ;
  - Vu** le décret n° du 26 septembre 2022 nommant MR ROBINE Franck, préfet de la Côte d'Or ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral n° 1409/SG du 18/09/2023, donnant délégation de signature à Monsieur ROOSE Didier ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral n° 1411/DDPP du 21/09/2023, donnant subdélégation de signature
- Considérant** que le Docteur Vétérinaire Thibault DESRUELLES remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;
- Sur proposition** de Monsieur le directeur départemental de la protection des populations de la Côte-d'Or ;

## **A R R E T E**

### **Article 1er :**

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de 5 ans, à compter de la date de signature du présent arrêté, à Thibault DESRUELLES, Docteur Vétérinaire, inscrit au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires de la région Bourgogne-Franche-Comté, sous le n°28348, administrativement domicilié au SELARL PCS VETERINAIRE 1 ruelle de la croix 21460 VILLARS FREMOY

### **Article 2 :**

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de Côte d'Or du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12.

### **Article 3 :**

Thibault DESRUELLES s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 4 :**

Thibault DESRUELLES pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 5 :**

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R.228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **Article 7 :**

Monsieur le directeur départemental de la protection des populations de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 6 juin 2024

L'adjointe à la cheffe de service

Signé

Adeline PERRONNEAU

Direction Départementale de la Protection des Populations - 57 rue de Mulhouse - 21 033 DIJON Cedex  
tél : 03 80 29 43 53... - Fax : 03 80 29 43 53..... - mèl : ddpp@cote-dor.gouv.fr  
Site internet : <http://www.cote-dor.gouv.fr>

page 2

Direction départementale des territoires de la  
Côte-d'Or

Service Préservation et Aménagement de  
l'Espace (SPAÉ)

21-2024-06-13-00001

Arrêté préfectoral du 13 juin 2024  
portant renouvellement du bureau de  
l'association foncière  
de MESSIGNY-ET-VANTOUX



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
de la Côte-d'Or**

**Arrêté préfectoral du 13 juin 2024  
portant renouvellement du bureau de l'association foncière  
de MESSIGNY-ET-VANTOUX**

Le Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L121-1 à L121-26 ; L123-1 à L123-35 ; L131-1 et L133-1 à L133-7 ; R131-1 et R133-1 à R133-15 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 10 avril 1974 portant constitution de l'association foncière de MESSIGNY-ET-VANTOUX ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2007, dernier en date portant renouvellement du bureau de l'association foncière de MESSIGNY-ET-VANTOUX ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 1438/SG du 29 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Florence LAUBIER, directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°76 du 6 mai 2024 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la Côte-d'Or ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2024 désignant la moitié des membres appelés à faire partie du nouveau bureau ;

**VU** le courrier du président de la chambre d'agriculture en date du 27 mai 2024 désignant l'autre moitié des membres ;

**SUR** proposition de la directrice départementale des territoires ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le nombre de membres du bureau est fixé à six.

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or  
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX  
Tél. : 03 80 29 44 44  
Courriel : [ddt@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt@cote-dor.gouv.fr) - Site internet :  
<http://www.cote-dor.gouv.fr>

1



**ARTICLE 2 :**

Sont nommés membres du bureau de l'association foncière de MESSIGNY-ET-VANTOUX pour une période de six ans :

\* le maire de la commune ou un conseiller municipal désigné par lui ;

\* les propriétaires dont les noms suivent

désignés par le conseil municipal	désignés par la chambre d'agriculture
M. Alain COGNIARD	M. Olivier BEURTHERET
M. Mathieu CORREIA	M. Alexandre ESTIVALET
M. Jean-Luc COUTURIER	M. Vincent LEPRETRE

\* la directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ou son représentant, avec voix consultative.

**ARTICLE 3 :**

Le bureau élira en son sein le président chargé de l'exécution de ses délibérations ainsi que le vice-président et le secrétaire.

**ARTICLE 4 :**

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :**

La directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or, le président de l'association foncière de MESSIGNY-ET-VANTOUX et le maire de la commune de MESSIGNY-ET-VANTOUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, notifié à chacun des membres de l'association foncière et affiché dans la commune de MESSIGNY-ET-VANTOUX.

Fait à Dijon, le 13 juin 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Pour la directrice départementale,  
le responsable du bureau nature,  
sites et énergies renouvelables,

  
Laurent TISNE

Direction départementale des territoires de la  
Côte-d'Or

Service Sécurité et Éducation Routière

21-2024-06-09-00003

Arrêté n° 967 modifiant l'arrêté préfectoral n° 492 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules légers sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
de la Côte-d'Or**

**Service de la Sécurité et de l'Éducation Routière**

**Bureau de la Sécurité Routière**

Tél. : 03 80 29 44 75

Courriel : [ddt-sser-bsrgc@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt-sser-bsrgc@cote-dor.gouv.fr)

**Arrêté n° 967 modifiant l'arrêté préfectoral n° 492 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules légers sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code de la route,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**VU** le décret n°2012-953 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant sanction du dépannage exercé sans agrément sur les autoroutes et les ouvrages d'art concédés du réseau national,

**VU** l'arrêté du 25 juin 2001 modifiant l'arrêté du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés,

**VU** la circulaire du 25 avril 2013 relative à l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées et les ouvrages d'art concédés du réseau national,

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX

Tél. : 03 80 29 44 44

Courriel : [ddt@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt@cote-dor.gouv.fr)

**VU** les cahiers des charges type relatifs au dépannage des véhicules légers et lourds figurant en annexe 3 et 4 de la circulaire du 25 avril 2013 relative à l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées et les ouvrages d'art concédés du réseau national,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°327 portant création et composition de la commission d'agrément des dépanneurs sur le réseau APRR,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 492 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules légers sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79,

**VU** l'avis émis par la commission interdépartementale d'agrément des dépanneurs sur autoroute du 14 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à l'agrément ou à la modification des agréments des dépanneurs intervenant pour le dépannage des VL sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79;

**SUR** proposition de Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Côte-d'Or ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

L'annexe de l'arrêté préfectoral n° 492 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules légers sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79 est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

### **Article 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

### **Article 3 :**

-Le Directeur de Cabinet du préfet de la Côte d'Or,  
-Le Directeur d'exploitation d'APRR,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or  
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX  
Tél. : 03 80 29 44 44  
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Côte d'Or.

Une copie du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le directeur de la mission de contrôle technique de la gestion du réseau autoroutier concédé.

Dijon, le 9 juin 2024

Le préfet,  
Pour le préfet, par délégation,  
Le directeur de cabinet

**SIGNÉ**

Olivier GERSTLÉ

## Annexe-Dépanneurs Agréés "Véhicules Légers"

District APRR	Nom secteur	Définition secteur	Nom Garage	Adresse	Nom gérant	Échéance Contrat	Département
Belfort-Montbéliard	D51A-Alsace	A36 PR 0 au PR 20.000 S1 A36 PR 0 au PR 20.740 S2	Dépannage JOSSERON	1 rue du Général de Gaulle 90360 ROPPE	Richard JOSSERON	20/11/2026	Haut-Rhin/Territoire de Belfort
			Dépannage JOSSERON	35 avenue de Belgique 68110 ILLZACH	Richard JOSSERON	20/11/2026	Haut-Rhin/Territoire de Belfort
	D51B-Belfort	A36 PR 20.000 S1 au PR 38.400 A36 PR 20.740 S2 au PR 38.400	NEDEY Belfort	Rue Xavier Bichat 90 000 BELFORT	Valère NEDEY	20/11/2026	Territoire de Belfort
			Sarl LUCCHINA	15 route de Vouvenans 90400 TREVENANS	Jean-Christophe CASADEI	20/11/2026	Territoire de Belfort
	D51C-Montbéliard	A36 PR 39.000 au PR 60.200	DEPANNAGE 25 GESTER FRERES	Rue des Plainots 25550 DUNG	Louis GESTER	20/11/2026	Territoire de Belfort/Doubs
			NEDEY Voujeaucourt	Zone de la Cray 25 420 VOUEAUCOURT	Valère NEDEY	20/11/2026	Territoire de Belfort/Doubs
	D51D-Isle-sur-le Doubs	A36 PR 60.200 au PR 76.000	GARAGE MANSUY	8 rue des Lunes 25 250 ISLE SUR LE DOUBS	Mario MANSUY	20/11/2026	Doubs
			Sarl GRILLOT AUTOMOBILES	Combe Rosiers 25 250 ISLE SUR LE DOUBS	Jérôme GRILLOT	20/11/2026	Doubs
	D51E-Baume-les-Dames	A36 PR 76.000 au PR 105.200	CITY CAR DEPANNAGE Baume-les-Dames	4 route de Luxiol 25 110 AUTECHAUX	Steve ERSA	20/11/2026	Doubs
			MECANO SERVICE Autechaux	ZA la Craye Europolys 2 25 110 AUTECHAUX	Romain RABASSE	20/11/2026	Doubs
Comtois	D53A-Besançon	A36 PR 105.200 au PR 124.200	CITY CAR Dépannage	15 rue st Christophe 25480 ECOLE VALENTIN	Steve ERSA	05/03/2027	Doubs
			MECANO SERVICE Chemaudin	Zac de l'Echange - Rue Claude Girard 25320 CHEMAUDIN	Romain RABASSE	05/03/2027	Doubs
	D53B-Gendrey	A36 PR 124.200 au PR 157.130	GARAGE PELOT	7 a rue St Vit 25170 LAVERNAY	David GUILLAUME	05/03/2027	Doubs/Jura
			MECANO SERVICE Chemaudin	Zac de l'Echange - Rue Claude Girard 25320 CHEMAUDIN	Romain RABASSE	05/03/2027	Doubs/Jura
	D53C-Dole	A36 PR 157.130 au PR 176.700 Noeud A36/A39	GARAGE TROUF-PENNANT	chemin Rougemont 39100 FOUCHERANS	Ludovic PENNANT	05/03/2027	Côte d'Or/Jura
			MECANO SERVICE 39	ZA Chaucheux 39100 FOUCHERANS	Cedric RABASSE	05/03/2027	Côte d'Or/Jura
	D53D-Seurre	A36 PR 176.700 au PR 212.000	MECANO SERVICE 39	ZA Chaucheux 39100 FOUCHERANS	Cedric RABASSE	05/03/2027	Côte d'Or/Jura
			GARAGE DE LA BORDE	49 rue de Dijon Borde aux Renards 39 410 ST AUBIN	Cédric LIEDROID	05/03/2027	Côte d'Or/Jura
Jura	D56A-Choisey	A39 PR 22.110 au PR 53.000	MECANO SERVICE 39	ZA Chaucheux 39100 FOUCHERANS	Cedric RABASSE	28/01/2027	Côte d'Or/Jura
			Garage CENTRAL	ZI Les Charmes 39500 TAVAUX	Didier RAMONET	28/01/2027	Côte d'Or/Jura
			LJ AUTOS	4 rue des Diques 39500 DAMPARIIS	Alexandre MIGNARD	28/01/2027	Côte d'Or/Jura
	D56B-Poligny	A39 PR 53.000 au PR 80.610 A391 PR 0 au PR 4.800	CJ AUTOMOBILES	8 route de Salins 39380 MONT SOUS VAUDREY	Anthony COMTE	28/01/2027	Jura
			CJ AUTOMOBILES	8 route de Salins 39380 MONT SOUS VAUDREY	Anthony COMTE	28/01/2027	Jura
	D56C-Beaurepaire	A39 PR 80.610 au PR 121.211	GARAGE ROUTHIER	Avenue de Chalon 39570 COURLANS	Philippe ROUTHIER	28/01/2027	Jura/Saône et Loire
			GARAGE PIRAT	7 Quartier de la Gare 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX	Richard PIRAT	28/01/2027	Jura/Saône et Loire
Garage le CARROSSE D'OR	ZA Milleure - 85 Rue des Paddocks 71 580 FRONTENAUD	Valentin CHAMELOT	28/01/2027	Jura/Saône et Loire			

Dijon, le 9 juin 2024

Le préfet,  
Pour le préfet, par  
délégation,  
Le directeur de cabinet

**SIGNÉ**

Olivier GERSTLÉ

District APRR	Nom secteur	Définition secteur	Nom Garage	Adresse	Nom gérant	Échéance Contrat	Département
Dijonnais	D57A-Nord A39	A39 PR 0.030 au PR 22.110	GARAGE DES SABLIERES	Route de St Philibert 21220 GEVREY CHAMBERTIN	Cyril MENIGOZ	06/03/2027	Côte d'Or
	D57B-Crimolois	A31 PR 9.000 au PR 37.800 A311 PR 27.900 au PR 32.200	GARAGE DES SABLIERES (2 agréments)	Route de St Philibert 21220 GEVREY CHAMBERTIN	Cyril MENIGOZ	06/06/2027	Côte d'Or
			GARAGE LA NOURROY	ZA La Nourroy 21220 GEVREY CHAMBERTIN	Alexandre CRAUSAZ	06/03/2027	Côte d'Or
	D57C-Dijon Sud	A31 PR 37.800 au PR 57.500 bif. A31/A39	CAP SUD Automobiles	ZA La Nourroy 21220 GEVREY CHAMBERTIN	Antonio LO RUSSO	06/03/2027	Côte d'Or
			DIJON NORD AUTOMOBILES	2 rue des Champs aux Fèves 21 121 FONTAINE les DIJON	Fabien FAISCA	06/03/2027	Côte d'Or
	D57D-Til Chateil	A31 PR 57.500 au PR 86.500	DAURELLE PL	64 Route de Marsannay 21490 CLENAY	Arnaud EUVRARD	06/03/2027	Côte d'Or
			DAURELLE PL	65 Route de Marsannay 21490 CLENAY	Arnaud EUVRARD	06/06/2027	Côte d'Or
			Garage LOMBARDO	47 route D'Is sur Tille 21260 SELONGEY	Jean-Michel LOMBARDO	06/03/2027	Côte d'Or
Sarl NAIGEON-THEUREL			Route de la Gare 21260 SELONGEY	Gaetan NAIGEON	06/03/2027	Côte d'Or	
CENTRE BOURGOGNE	D33 A6 Sud/A36	A6 - PR 304+500 au 314+180 A36 - PR 212 au 216+900	DES FORGES	Chemin des Ronces 21190 Meursault	Félix Diosdado	05/03/2027	Côte d'Or
			BEAUNE AUTOMOBILE	78 route de Pommard 21204 Beaune	Bernard Guyot	05/03/2027	Côte d'Or
			BIAS	30 boulevard Maréchal Foch 21200 Beaune	Benoit Biais	05/03/2027	Côte d'Or
	D33 A6 Nord/A31	A6 - PR 288+740 au 304+500 A31 - PR 0 au 9	DES FORGES	Chemin des Ronces 21190 Meursault	Félix Diosdado	05/03/2027	Côte d'Or
			CHAFFRAIX	47 faubourg Saint Nicolas 21200 Beaune	Florence Chaffraix	05/03/2027	Côte d'Or
			CHAMPION	42 route de Pommard 21200 Beaune	Daniel Augagneur	05/03/2027	Côte d'Or
	D34 A6 Nord	A6 - PR 314+180 au 336	DE LA THALIE	63 grande rue 71150 Rully	Isabelle Bailly	11/03/2026	Saône et Loire
			CHAGNY AUTO	RD 906 71150 Chagny	Brice Borsotti	11/03/2026	Saône et Loire
			COELHO CM PNEUS	28 rue de la Guerlande 71880 Chatenoy-le-Royal	Cyril Menigoz	11/03/2026	Saône et Loire
	D34 A6 Sud	A6 - PR 336 au 356+200	SODIRAC	Avenue de l'automobile 71100 Chalon sur Saône	Jean-Francois Troussard	11/03/2026	Saône et Loire
			DEPANN'AUTO 71	55 bis Ancienne route de Buxy / 71100 Saint Rémy	Rodolphe Lacour	11/03/2026	Saône et Loire
			DUCLOUX	16 avenue De Latre de Tassigny 71700 Tournus	Robert Ducloux	11/03/2026	Saône et Loire
MORVAN	Pouilly-Nord	A6 - PR 233+310 à 264+400	MARC PAJOT AUTOMOBILE	16 avenue Georges Besse 21320 Creancey	Marc Pajot	21/05/2026	Côte d'Or
			JEANNIN	Le Seuil Rond-Point A6 21320 Pouilly en Auxois	Jean Charles Jeannin	21/05/2026	Côte d'Or
			ESPACE AUTOMOBILE POLLIEN	Chemin Départemental 18 21320 Creancey	Hervé Blin	21/05/2026	Côte d'Or
			POUILLY AUTOMOBILE	Les Portes de Bourgogne 21320 Creancey	Marc Pajot	21/05/2026	Côte d'Or
	Pouilly-Sud	A6 - PR 264+400 à 288+740	COL CAMILLE	RD 977 bis 21320 Vandenesse en Auxois	Camille Col	21/05/2026	Côte d'Or
			TODESCO	15 avenue Georges Besse 21320 Creancey	Antoine Todesco	21/05/2026	Côte d'Or
			JEANNIN*	Le Seuil Rond-Point A6 21320 Pouilly en Auxois	Jean Charles Jeannin	21/05/2026	Côte d'Or
			MARC PAJOT AUTOMOBILE*	16 avenue Georges Besse 21320 Creancey	Marc Pajot	21/05/2026	Côte d'Or
			POUILLY AUTOMOBILE*	Les Portes de Bourgogne 21320 Creancey	Marc Pajot	21/05/2026	Côte d'Or
VAL DE SAONE	D41-Nord	A6 - PR 356+200 au 375 avec aire de Mâcon saint Albain	DE LA MULATIERE	Lieu dit la Mulatiere 71290 Labergement de Cuisery	Sebastien Besseyre	29/04/2026	Saône et Loire
			CAILLE ET FILS	RD 906 71118 Saint Martin Belle Roche	Frederic Caille	29/04/2026	Saône et Loire
	D41-Centre	A6 - PR 374 au 388+350 avec aire de Mâcon la Salle A40 - PR 207+300 au 196+600	MODERNE AUTO MACON	Rue du 19 mars 1962 71000 Sancé	Didier Lallemand	29/04/2026	Saône et Loire
			T.C.D	10 rue de la Madone 71000 Sancé	Thierry Chiocci	29/04/2026	Saône et Loire
			THIVOLLE AUTOMOBILES	360 rue du kilomètre 400 71000 Mâcon	Gilles Dutang	29/04/2026	Saône et Loire
	D41-Sud	A6 - PR 388+350 au 403+890 A40 - PR 196+600 au 189+200 A406 - PR 0 au 11+165	LAPIERRE	710 route de Cluny 71850 Charnay les Mâcon	Denis Lapierre	29/04/2026	Saône et Loire
			J.P.PERRAUD	RN6 71680 Crèches sur Saône	Jean Philippe Perraud	29/04/2026	Saône et Loire
TERRIER/DCA			RN6 71000 Varennes-les-Mâcon	David Cornu	29/04/2026	Saône et Loire	

Dijon, le 9 juin 2024

Le préfet,  
Pour le préfet, par  
délégation,  
Le directeur de cabinet,

**SIGNÉ**

Olivier GERSTLÉ

Direction départementale des territoires de la  
Côte-d'Or

Service Sécurité et Éducation Routière

21-2024-06-09-00004

Arrêté n° 968 modifiant l'arrêté préfectoral n° 493 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules lourds sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79





**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
de la Côte-d'Or**

**Service de la Sécurité et de l'Éducation Routière**

**Bureau de la Sécurité Routière**

Tél. : 03 80 29 44 75

Courriel : [ddt-sser-bsrgc@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt-sser-bsrgc@cote-dor.gouv.fr)

**Arrêté n° 968 modifiant l'arrêté préfectoral n° 493 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules lourds sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code de la route,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**VU** le décret n°2012-953 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant sanction du dépannage exercé sans agrément sur les autoroutes et les ouvrages d'art concédés du réseau national,

**VU** l'arrêté du 25 juin 2001 modifiant l'arrêté du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés,

**VU** la circulaire du 25 avril 2013 relative à l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées et les ouvrages d'art concédés du réseau national,

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX

Tél. : 03 80 29 44 44

Courriel : [ddt@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt@cote-dor.gouv.fr)

**VU** les cahiers des charges type relatifs au dépannage des véhicules légers et lourds figurant en annexe 3 et 4 de la circulaire du 25 avril 2013 relative à l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées et les ouvrages d'art concédés du réseau national,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°327 portant création et composition de la commission d'agrément des dépanneurs sur le réseau APRR,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 493 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules lourds sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79,

**VU** l'avis émis par la commission interdépartementale d'agrément des dépanneurs sur autoroute du 14 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à l'agrément ou à la modification des agréments des dépanneurs intervenant pour le dépannage des PL sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79;

**SUR** proposition de Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Côte-d'Or ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

L'annexe de l'arrêté préfectoral n° 493 du 6 mars 2023 portant agrément pour des prestations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules lourds sur les autoroutes A6, A31, A36, A39, A40, A311, A391, A406 et la RN79 est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

### **Article 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

### **Article 3 :**

-Le Directeur de Cabinet du préfet de la Côte d'Or,  
-Le Directeur d'exploitation d'APRR,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or  
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX  
Tél. : 03 80 29 44 44  
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Côte d'Or.

Une copie du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le directeur de la mission de contrôle technique de la gestion du réseau autoroutier concédé.

Dijon, le 9 juin 2024

Le préfet,  
Pour le préfet, par délégation,  
Le directeur de cabinet

**SIGNÉ**

Olivier GERSTLÉ

## Annexe-Dépanneurs Agréés "Véhicules Lourds"

Feuille1

District	Nom secteur	Définition secteur	Nom usage/SAE	Adresse	Nom gérant	Échéance Contrat	Département
BELFORT - MONTBELIARD	Nord	A36 PR 0 au PR 51,190	Dépannage JOSSERON	1 rue du Général de Gaulle 90380 ROPPE	Richard JOSSERON	03/04/2025	Haut-Rhin / Territoire de Belfort / Doubs
			HBM Poids Lourds et Utilitaires	ZA les Guinottes 70 400 HERICOURT	Bernard IENN	03/04/2025	Haut-Rhin / Territoire de Belfort / Doubs
	Sud	A36 PR 51,190 au PR 105,260	CITY CAR Dépannage	4 route de Luxiol 25 110 AUTECHAUX	Steve ERSA	03/04/2025	Doubs
			Dépannage 25 GESTER Frères	Rue des Plainots 25550 DUNG	Louis GESTER	03/04/2025	Doubs
COMTOIS	District Comtois	A36 PR 105,200 au PR 212,000 Bifurcation A36/A39	CITY CAR Dépannage	15 rue Saint Christophe 25480 ECOLE VALENTIN	Steve ERSA	10/02/2026	Doubs / Jura / Côte d'Or
			MECANO SERVICE Chemaudin	Zac de l'Echange Rue Claude GIRARD 25320 CHEMAUDIN	Romain RABASSE	10/02/2026	Doubs / Jura / Côte d'Or
JURA	Nord	A39 PR 22,110 au PR 63,500	MECANO SERVICE 39	Zone Chaucheux 39 chemin de Rougemont ZA 39100 FOUCHERANS	Cédric RABASSE	10/02/2026	Côte d'Or / Jura
	Sud	A39 PR 63,500 au PR 121,211 A391 PR 0 au PR 4,600	JURA LEV	La Croix du Moulin 39140 DESNES	Patrick BOUDOUX	10/02/2026	Jura / Saône et Loire
DIJONNAIS	District Dijonnais	A39 PR 0,030 au PR 22,110 A31 PR 9,000 au PR 86,500 A311 PR 27,900 au PR 32,000	DAURELLE PL	64 Route de Marsannay 21490 CLENAY	Arnaud EUVRARD	02/05/2025	Côte d'or
			GMP LOGISTIQUE	Route de St Philibert 21220 GEVREY CHAMBERTIN	Cyril MENIGOZ	02/05/2025	Côte d'or
CENTRE BOURGOGNE	D33 Beaune	A6 PR 288+740 au PR 316+050 A31 PR 0 au PR 9 A36 PR 212 au PR 216+900	BEAUNE PL	305 rue Ampère 21200 Beaune	Nathalie Bolland	07/11/2025	Côte d'Or / Saône et Loire
	D34 Chalon	A6 PR 316+050 au PR 356+200	BERNARD TRUCKS CHAGNY	Route Nationale 6 71150 Chagny	Jean-Philippe Charré	27/01/2026	Saône et Loire
			BERNARD TRUCKS CHALON	14 rue René Cassin 71380 Saint-Marcel	Jean-Philippe Charré	27/01/2026	Saône et Loire
MORVAN	D32 Auxois	A6 PR 219+200 au PR 288+740	CONTANT	42 rue Saint-Jacques 21230 Arnay-le-Duc	Lionel Contant	21/05/2025	Côte d'Or
VAL DE SAONE	District	A6 PR 356+200 au PR 403+890 A40 PR 207+300 au PR 189+200 A406 PR 0 au PR 11+165	BERNARD TRUCKS MACON	319 rue de Barbentane 71000 SENNECE LES MACON	Jean-Philippe Charré	29/04/2025	Saône et Loire

Dijon, le 9 juin 2024

Le préfet,  
Pour le préfet, par  
délégation,  
Le directeur de cabinet

Page 1

SIGNÉ  
Olivier GERSTLÉ

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des sécurités

21-2024-06-13-00002

Arrêté préfectoral N° 977 portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical et interdiction de circulation de tout véhicule transportant du matériel de son à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des sécurités**  
Bureau défense et sécurité

Dijon, le 13 juin 2024

**Arrêté préfectoral N° 977**

portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical et interdiction de circulation de tout véhicule transportant du matériel de son à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé

Le préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 211-5 et suivants, R. 211-2 et suivants et R. 211-27 et suivants ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2215-1 ;

**VU** le code pénal ;

**VU** le code de la route ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°148/SG du 18 janvier 2024 donnant délégation de signature à monsieur Olivier GERSTLÉ, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, préfet de Côte-d'Or ;

**CONSIDÉRANT** que des organisateurs prévoient régulièrement des « free-party » pouvant regrouper plusieurs centaines de participants dans le département de la Côte-d'Or ; qu'à titre d'exemples, de tels rassemblements ont eu lieu ou ont tenté de se tenir le 8 avril 2023 à Corpoyer-la-Chapelle, le 13 mai 2023 à Auxey-Duresses, le 16 juin 2023 à Antheuil, le 2 septembre 2023 à Vielverge, et le 9 septembre 2023 à Fontennelles ;

**CONSIDÉRANT** que, selon les éléments d'information disponibles, des rassemblements festifs à caractère musical répondant à l'ensemble des caractéristiques énoncées par les dispositions de l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure, pouvant regrouper plusieurs centaines de participants, sont susceptibles d'être organisés dans le département de la Côte d'Or le week-end du samedi 15 et dimanche 16 juin 2024 inclus ; qu'un appel à rassemblement de type Free Party a été détecté sur les réseaux laissant craindre qu'un événement d'ampleur pourrait se tenir sur le département de la Côte-d'Or ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article L. 211-5 du code de la sécurité intérieure, ce type de rassemblement est soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet de département, précisant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par l'organisateur pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès du préfet de la Côte-d'Or ; que l'organisateur n'est pas identifié et que les terrains sur lesquels sont susceptibles de se dérouler ces rassemblements ne sont pas connus ;

**CONSIDÉRANT** que ce type de rassemblement regroupant un grand nombre de participants peut provoquer des troubles à l'ordre public qu'ils soient liés à l'augmentation du risque de conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants ou encore à la gêne occasionnée par le niveau sonore extrêmement élevé de la musique diffusée ; que les moyens appropriés en matière de lutte contre l'incendie et de secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire et routière ne peuvent être réunis ;

**CONSIDÉRANT** que dans ces circonstances, ces rassemblements sont de nature à provoquer des troubles graves à l'ordre public ; que leur interdiction, qui est strictement nécessaire et proportionnée aux objectifs poursuivis, est seule de nature à prévenir efficacement ces troubles ;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence d'identification du lieu géographique susceptible d'accueillir les rassemblements festifs à caractère musical envisagés, et afin de donner un effet utile à l'interdiction, il y a lieu d'interdire, sauf motif légitime, la circulation des véhicules transportant du matériel de sonorisation sur l'ensemble des réseaux routiers du département de la Côte-d'Or ;

**SUR proposition** de monsieur le directeur de cabinet du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or,

## **ARRÊTE**

**Article 1er :** Les rassemblements festifs à caractère musical répondant à l'ensemble des caractéristiques énoncées à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure, autres que ceux légalement déclarés ou autorisés, sont interdits sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or du vendredi 14 juin 2024 à 18h au lundi 17 juin 2024 à 8h.

**Article 2 :** La circulation de tout véhicule transportant du matériel de sonorisation (notamment « sound system » et amplificateurs) à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers du département de la Côte-d'Or du vendredi 14 juin 2024 à 18h au lundi 17 juin 2024 à 8h.

**Article 3 :** Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues par l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or, le directeur de cabinet du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, le Général, commandant la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté et le directeur interdépartemental de la police nationale de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et adressé pour copie à monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Dijon.

Fait à Dijon, le 13 juin 2024

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

**Original signé**

Olivier GERSTLÉ

### **Délais et voies de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- Soit d'un recours gracieux devant le préfet de la Côte-d'Or ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur.
- Soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon (22 Rue d'Assas, 21000 Dijon). La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le cas du rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, le tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des sécurités

21-2024-06-12-00001

Arrêté préfectoral portant agrément pour  
l'activité de domiciliation d'entreprise -  
MODULO CENTRE D'AFFAIRES





**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DES SÉCURITÉS**  
Bureau Défense et Sécurité

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°969**  
**portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises**

**MODULO CENTRE D'AFFAIRES**

Le Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code de commerce notamment les articles de L123-11-3 à L123-11-5 et R123-166-2 ;

**VU** le code monétaire et financier notamment les articles L561-37 à L561-44 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°148/SG du 18 janvier 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier GERSTLÉ, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°168 du 25 février 2021 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation concernant la société MODULO CENTRE D'AFFAIRES représentée par Mme Monique TOURDIAS épouse GANDREY ;

**VU** le dossier de demande d'agrément, prévu à l'article L.123-11-3 du code du commerce, présenté par M. Christophe LÉCURET et M. GOUGNOT Raphaël, agissant pour le compte de la société MODULO CENTRE D'AFFAIRES, dont le siège social est situé 14E rue Pierre de Coubertin à Dijon (21000) en qualité de gérants, en date du 29 mai 2024 ;

**VU** les documents composant le dossier ;

**CONSIDERANT** le changement de gérant de la société MODULO CENTRE D'AFFAIRES désormais représentée par M. Christophe LÉCURET et M. GOUGNOT Raphaël ;

**SUR** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté préfectoral N°168 du 25 février 2021 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation concernant la société MODULO CENTRE D'AFFAIRES représentée par Mme Monique TOURDIAS épouse GANDREY est abrogé.

**Article 2 :** La société MODULO CENTRE D’AFFAIRES, représentée par M. Christophe LÉCURET et M. GOUGNOT Raphaël, est agréée pour l’exercice de l’activité de domiciliation pour son établissement situé 14E rue Pierre de Coubertin à Dijon (21000).

**Article 3 :** Le présent agrément est délivré pour une période de **6 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.**

**Article 4 :** Tout changement substantiel dans les pièces constitutives du dossier listées à l'article R123-166-2 du code du commerce et toute création d’un ou plusieurs établissements secondaires par l'entreprise de domiciliation sont portés à la connaissance du préfet de la Côte-d’Or, dans un délai de deux mois.

**Article 5 :** L’agrément peut être suspendu pour une durée de 6 mois au plus ou retiré par le préfet l’ayant délivré lorsque l’entreprise de domiciliation ne remplit plus les conditions prévues au II de l’article L.123-11-3 ou n’a pas signalé tout changement substantiel la concernant.

**Article 6 :** La demande de renouvellement d’agrément devra être adressée en préfecture 3 mois avant l’échéance du présent arrêté.

**Article 7 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d’Or est chargé de l’exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. Christophe LÉCURET et M. GOUGNOT Raphaël et publication sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d’Or.

Fait à Dijon, le 12 juin 2024

LE PRÉFET  
Pour le Préfet et par délégation  
Le directeur de cabinet

*Original signé*

Olivier GERSTLÉ

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous.

Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- **un recours gracieux** adressé à : Préfecture de la Côte-d’Or - Direction des Sécurités - Bureau de la défense et de la sécurité - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex

- **un recours hiérarchique** adressé à M. le Ministre de l’Intérieur et des Outre-Mer - Secrétariat Général - Place Beauvau -75800 Paris Cedex 08

- **un recours contentieux** adressé au Tribunal Administratif de Dijon - 22 rue d’Assas - BP 61616 - 21016 Dijon Cedex

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l’application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr). Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l’expiration du 2<sup>e</sup> mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2<sup>e</sup> mois suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).

SDIS de Côte-d'Or

21-2024-06-01-00002

Liste Opérationnelle Feu de Forêt 2024  
modificatif n°2

## Affaire suivie par : sous-direction optimisation du potentiel opérationnel

SDIS 21 / service équipes spécialisées  
 Tél : 03 80 11 27 87  
 Mél : formation@sdis21.org

### Arrêté

Portant sur la liste d'aptitude opérationnelle  
**Unité de lutte contre les feux de forêts**  
 Année 2024 – **modificatif n° 2**

Le préfet de la Côte-d'Or

- Vu** le code général des collectivités territoriales et particulièrement l'article R 1424-54 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure et particulièrement l'article L 112-2 ;
- Vu** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitudes médicales des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2020 fixant la liste des unités opérationnelles ;
- Vu** le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Côte-d'Or en date du 06 octobre 2021 ;
- Vu** le SDACR approuvé par arrêté préfectoral n° 1808, du 22 décembre 2023 ;
- Vu** le guide national de références« feux de forêts » d'août 1999 modifié ;
- Vu** le guide de doctrine opérationnelle et le guide de techniques opérationnelles« feux de forêts et d'espaces naturels » de février 2021 ;
- Vu** la participation des agents désignés aux activités de formation de maintien et de perfectionnement des acquis ;
- Vu** le nombre de chef de site (1), chefs de colonne (7), de chefs de groupe (25), de chefs d'agrès (170), de équipiers (330) ;
- Sur** proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

### ARRÊTE

**Article 1** : La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers de l'unité « lutte contre les feux de forêts » du département de la Côte-d'Or s'établit comme suit :

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
DEZA Régis	Chef de site FDF	FDF 5
BIDAU Cyril	Chef de colonne FDF	FDF 4
BOLTZ Bruno	Chef de colonne FDF	FDF 4
BOUFENICHE Khamel	Chef de colonne FDF	FDF 4
DOMBEK Christophe	Chef de colonne FDF & cadre aéro embarqué	FDF 4 & AER 3
MARC Jean-Louis	Chef de colonne FDF	FDF 4
PARDON Christophe	Chef de colonne FDF	FDF 4
THEUREL Jérôme *	Chef de colonne FDF & cadre aéro embarqué	FDF 4 & AER 3
ANDREUCCETTI Philippe	Chef de groupe FDF	FDF 3
BLANDIN Pascal	Chef de groupe FDF	FDF 3

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
BOUCHE Luca	Chef de groupe FDF	FDF 3
BREUIL Christophe	Chef de groupe FDF	FDF 3
BRILLET Jason	Chef de groupe FDF	FDF 3
CRETE Laurent	Chef de groupe FDF	FDF 3
DECHAUME Sylvain	Chef de groupe FDF	FDF 3 & investigateur RCCI FDF
DESCHAMPS Olivier	Chef de groupe FDF	FDF 3
DUPONT Luc	<b>Chef de groupe FDF</b>	<b>FDF 3</b>
DUVERNOIS Arnaud	<b>Chef de groupe FDF</b>	<b>FDF 3</b>
EM Frédéric	Chef de groupe FDF	FDF 3
GARMATUK Cyril	Chef de groupe FDF	FDF 3
GENELOT Eric	Chef de groupe FDF	FDF 3
<b>JEANNIN Sébastien</b>	<b>Chef de groupe FDF</b>	<b>FDF 3</b>
PAGEOT Anthony	Chef de groupe FDF	FDF 3
<b>PERU Christophe</b>	<b>Chef de groupe FDF</b>	<b>FDF 3</b>
REGAZZONI Mickaël	Chef de groupe FDF	FDF 3
<b>RENAUD Sandrine</b>	<b>Chef de groupe FDF</b>	<b>FDF 3</b>
ROUCHE Stéphane	Chef de groupe FDF	FDF 3
SAUSSERET Jean-Michel	Chef de groupe FDF	FDF 3
SENOT Alexandre	Chef de groupe FDF	FDF 3
VANDENSKRICK Julien	Chef de groupe FDF	FDF 3
<b>VERREY Cyril</b>	<b>Chef de groupe FDF</b>	<b>FDF 3</b>
<b>VILBOUX Romain</b>	<b>Chef de groupe FDF</b>	<b>FDF 3</b>
XHAARD-BOLLON Nicolas	Chef de groupe FDF	FDF 3
ALIBERT Brice	Chef d'agrès FDF	FDF 2
ALIBERT David	Chef d'agrès FDF	FDF 2
ANGEL Nicolas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
ANTOINE Aymeric	Chef d'agrès FDF & commando DIS	FDF 2 & DIS FDF
ANTOINE Luc	Chef d'agrès FDF	FDF 2
AUVERT Romain	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BALLAIS Sylvain	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BARGEOT Cyril	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BAUDEGARD Marc	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BAUDRAND Julien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BAUDROT Aurélien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BAZIN Marc	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BERNARD Philippe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BIARD Hervé	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BLANDIN Jean-François	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BOLE Xavier	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BONNET Stéphane	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BORDET Olivier	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BOS Frédéric	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BOUILLOT Olivier	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BOUTIER Fabien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BOUTIER Florent	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BROSSEAU Fabrice	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BRULEY Jean-Noël	Chef d'agrès FDF	FDF 2
BUSI Wilfried	Chef d'agrès FDF	FDF 2
CENDRIER Nicolas	Chef d'agrès FDF & commando DIS	FDF 2 & DIS FDF
CHANUT Lilian	Chef d'agrès FDF	FDF 2
CHAPLOT Elodie	Chef d'agrès FDF	FDF 2

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
CHIAOUI Mehdi	Chef d'agrès FDF	FDF 2
CHOFFLET Arnaud	Chef d'agrès FDF	FDF 2
CHRETIEN Pierre	Chef d'agrès FDF	FDF 2
CONTET Cyrill	Chef d'agrès FDF	FDF 2
CONVERT Cyril	Chef d'agrès FDF	FDF 2
COQUIO Gaëlle	Chef d'agrès FDF	FDF 2
COSTER Kévin	Chef d'agrès FDF	FDF 2
COUSIN Loïc	Chef d'agrès FDF	FDF 2
CROCHARD Vincent	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DABRAINVILLE Geoffroy	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DAURELLE Joël	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DESCLOIX Sylvain	Chef d'agrès FDF & commando DIS	FDF 2 & DIS FDF
DESSENDRE Romain	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DESSEREY Gilles	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DEVAUX Antoine	Chef d'agrès FDF & commando DIS	FDF 2 & DIS FDF
DEVAUX Jean-Christophe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DEVILLIERS Jérémy	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DREZET David	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DUBOIS Alexis	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DUC Matthieu	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DUPIN Bruno	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DUPREY Arnaud	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DURAND Frédéric	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DURAND Nicolas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DUTHU Jérémy	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DUTHU Patrice	Chef d'agrès FDF	FDF 2
DUTHU Thomas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
FANJOUX Cédric	Chef d'agrès FDF & commando DIS	FDF 2 & DIS FDF
FARGE David	Chef d'agrès FDF	FDF 2
FAVRE Philippe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
FERNANDEZ Manuel	Chef d'agrès FDF	FDF 2
FURDERER Johann	Chef d'agrès FDF	FDF 2
FURDIN David	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GARNIER Nicolas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GELIN Grégory	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GENETIER Bruno	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GENTILHOMME Damien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GEOFFROY Antoine	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GERMAIN Arnaud	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GEST Sylvain	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GONET Ludovic	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GOUX Frédéric	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GREBILLE Jean	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GUALDI Fabrice	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GUERARD Sébastien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GUERIN Maxime	Chef d'agrès FDF	FDF 2
GUTKNECHT Jean-Denis	Chef d'agrès FDF	FDF 2
HEDIEUX Patrick	Chef d'agrès FDF	FDF 2
HENNIENE Mohamed	Chef d'agrès FDF	FDF 2
ISAAC Christophe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
ISTRIA Anthony	Chef d'agrès FDF	FDF 2

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
JACQUES Pascal	Chef d'agrès FDF	FDF 2
JALLAT Gérard	Chef d'agrès FDF	FDF 2
JAUDAUX David	Chef d'agrès FDF	FDF 2
JEAN Mickaël	Chef d'agrès FDF	FDF 2
JEANNE Emmanuel	Chef d'agrès FDF	FDF 2
JOUFFROY Hervé	Chef d'agrès FDF	FDF 2
JUPILLE Thomas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
KARROUM Hakim	Chef d'agrès FDF	FDF 2
KURKLINSKI Quentin	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LAGNIER Laurent	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LALLEMAND Mathieu	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LAMBERT Jean-Robert	Chef d'agrès FDF	FDF 2
<b>LAMBOULE Hervé</b>	<b>Chef d'agrès FDF</b>	<b>FDF 2</b>
LAUPRETRE Mathieu	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LAVERDAN Jean-Paul	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LE CARO Cédric	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LE GOFF Quentin	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LEBLOND Andy	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LEDOUX Alexis	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LEFOL Geoffroy	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LEFRANC Nicolas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LEGRAND Sébastien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LERAT Alexandre	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LOPES David	Chef d'agrès FDF	FDF 2
LOUIS Thierry	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MAIRE Johann	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MANSOTTE Jean-Marc	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MARCEAU Xavier	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MARCOS Alex	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MARDAOUI Mouhssine	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MARTY Yoann	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MAUR Christophe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MAUROY Anthony	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MEHAULT Gaëtan	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MELOT Christophe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MENELOT Patrick	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MERME Christophe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MIGNOT Emmanuel	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MONTCHARMONT Thomas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MOREAU Franck	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MORELOT Eric	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MORINEAU Damien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
MOTUS Julien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
NAUDET Etienne	Chef d'agrès FDF	FDF 2
NESME Kévin	Chef d'agrès FDF	FDF 2
NICOLAS Michel	Chef d'agrès FDF	FDF 2
NOUR Yassine	Chef d'agrès FDF	FDF 2
PARANT Frédéric	Chef d'agrès FDF	FDF 2
PERRIN Stéphane	Chef d'agrès FDF	FDF 2
PETITOT Marc	Chef d'agrès FDF	FDF 2
PIGNET Olivier	Chef d'agrès FDF	FDF 2

<b>Nom Prénom</b>	<b>Emploi et activité complémentaire</b>	<b>Formation</b>
PIGNON Sébastien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
PIRARD Vincent	Chef d'agrès FDF	FDF 2
POUESSEL Wilfried	Chef d'agrès FDF	FDF 2
PRIN Richard	Chef d'agrès FDF	FDF 2
PRUDHON Régis	Chef d'agrès FDF	FDF 2
RAIMBAULT Nicolas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
REMBERT Thomas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
REMOND Gaëtan	Chef d'agrès FDF	FDF 2
RENAUD Thomas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
RICHARD Christophe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
RICHARD Laurent	Chef d'agrès FDF	FDF 2
RICHARD Ludovic	Chef d'agrès FDF	FDF 2
RUDE Maxime	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SAADA Alexandre	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SAGET Loïc	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SALLOT Julien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SAMORI Laurent	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SCHMIDT Cédric	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SIERRA Mikaël	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SILVESTRE Stéphane	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SIMON Jean-Baptiste	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SIRANDRE Thomas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SOLDATENKOFF Nicolas	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SPACZEK Rudy	Chef d'agrès FDF	FDF 2
SUCHETET Didier	Chef d'agrès FDF	FDF 2
THIBEAULT Laurent	Chef d'agrès FDF	FDF 2
THOMAS Christophe	Chef d'agrès FDF	FDF 2
THOMAS Guilhem	Chef d'agrès FDF	FDF 2
THOMAS Jérôme	Chef d'agrès FDF	FDF 2
TILLIER Hervé	Chef d'agrès FDF	FDF 2
TRITZ Frédéric	Chef d'agrès FDF	FDF 2
VADOT Michel	Chef d'agrès FDF	FDF 2
VADOT Thierry	Chef d'agrès FDF	FDF 2
VAILLE Olivier	Chef d'agrès FDF	FDF 2
VAXILLAIRE Yann	Chef d'agrès FDF	FDF 2
VIARDOT Aurélien	Chef d'agrès FDF	FDF 2
VIDON-BUTHION John	Chef d'agrès FDF	FDF 2
VILLEGAS Hervé	Chef d'agrès FDF	FDF 2
VIVIEN Joël	Chef d'agrès FDF	FDF 2
XHAARD-BOLLON Sabine	Chef d'agrès FDF	FDF 2
ANNEN Florian	Equipier FDF	FDF 1
ARBEZ Benjamin	Equipier FDF	FDF 1
AUBRY Christophe	Equipier FDF	FDF 1
AUVERT Antonin	Equipier FDF	FDF 1
BAILLIET Jason	Equipier FDF	FDF 1
BAILLY Stéphane	Equipier FDF	FDF 1
BARATA MINHOS Lionel	Equipier FDF	FDF 1
BARBE David	Equipier FDF	FDF 1
BARDET Mathieu	Equipier FDF	FDF 1
BAUDEGARD Romain	Equipier FDF	FDF 1
BEAU Yoann	Equipier FDF	FDF 1



Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
BECOUBE Pierre	Equipier FDF	FDF 1
BECQUET Jérémy	Equipier FDF	FDF 1
BELDILMI Gilles	Equipier FDF	FDF 1
BENREDJEM Théo	Equipier FDF	FDF 1
BERSCHEID Anthony	Equipier FDF	FDF 1
BERTHENET Melvyn	Equipier FDF	FDF 1
BERTHET-BONDET Anthony	Equipier FDF	FDF 1
BERWICK Rémi	Equipier FDF	FDF 1
BEUTHOT Christophe	Equipier FDF	FDF 1
BIDAULT Richard	Equipier FDF	FDF 1
BIEBER Corentin	Equipier FDF	FDF 1
BILLARD Alexis	Equipier FDF	FDF 1
BLANC Eric	Equipier FDF	FDF 1
BLARDONE Charles	Equipier FDF	FDF 1
BOISSY Philippe	Equipier FDF	FDF 1
BONNARD Matthieu	Equipier FDF	FDF 1
BONNARD Valentin	Equipier FDF	FDF 1
<b>BONNARDEL Xavier</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
BONNASSIEUX Jérémy	Equipier FDF	FDF 1
BORDET Théo	Equipier FDF	FDF 1
BOUCHEROT Fabien	Equipier FDF	FDF 1
BOUCHEROT Gaëtan	Equipier FDF	FDF 1
BOUCHEROT Jessica	Equipier FDF	FDF 1
BOUCHEROT Maxime	Equipier FDF	FDF 1
BOUQUET Jérôme	Equipier FDF	FDF 1
BOURDIER Roger	Equipier FDF	FDF 1
BOURGEOIS Elodie	Equipier FDF	FDF 1
BOURGETEL Sylvain	Equipier FDF	FDF 1
BOUSSARD Anthony	Equipier FDF	FDF 1
BOUTIER Charles	Equipier FDF	FDF 1
BOUTIN Léo	Equipier FDF	FDF 1
BOUVIER Marina	Equipier FDF	FDF 1
BOUVIER Stéphane	Equipier FDF	FDF 1
BOUVOT Jayson	Equipier FDF	FDF 1
BREBEL Julie	Equipier FDF	FDF 1
BREUIL Paul	Equipier FDF	FDF 1
BRICHETEAU Florian	Equipier FDF	FDF 1
BRICHETEAU Quentin	Equipier FDF	FDF 1
BRIDON François	Equipier FDF	FDF 1
BRIYS Ludovic	Equipier FDF	FDF 1
BRULEY Baptiste	Equipier FDF	FDF 1
BRULEY Romain	Equipier FDF	FDF 1
<b>BRUNET Charlotte</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
BRUNET Morgan	Equipier FDF	FDF 1
BUATOIS Dylan	Equipier FDF	FDF 1
BUCZEK Alexis	Equipier FDF	FDF 1
BUTHEAU Ludovic	Equipier FDF	FDF 1
CABEZAS Théo	Equipier FDF	FDF 1
CAGNE Gaëtan	Equipier FDF	FDF 1
CALAFATO Alexandre	Equipier FDF	FDF 1
CAMUS David	Equipier FDF	FDF 1

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
CAMUSET Jérôme	Equipier FDF	FDF 1
CANAL Amandine	Equipier FDF	FDF 1
CARBILLET Théo	Equipier FDF	FDF 1
CARTIER Laurent	Equipier FDF	FDF 1
CASEIRO Grégory	Equipier FDF	FDF 1
CAVARELLI Nicolas	Equipier FDF	FDF 1
CAZENAVE Sandra	Equipier FDF	FDF 1
CHAINARD Jérémie	Equipier FDF	FDF 1
CHAKRI Tarik	Equipier FDF	FDF 1
<b>CHAMPONNOIS Cyrille</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
<b>CHAMPONNOIS Damien</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
CHAPOVALOFF Alexis	Equipier FDF	FDF 1
CHAUMET Emmanuel	Equipier FDF	FDF 1
CHEVALIER Victor	Equipier FDF	FDF 1
CHEVALLIER Yannick	Equipier FDF	FDF 1
CHEVASSON Antoine	Equipier FDF	FDF 1
CHIFFLOT Pierre	Equipier FDF	FDF 1
CHIONO Jérôme	Equipier FDF	FDF 1
CHIPEAUX Cédric	Equipier FDF	FDF 1
CHOAIN Cyril	Equipier FDF	FDF 1
CIERLAK Jérôme	Equipier FDF	FDF 1
CLERC Damien	Equipier FDF	FDF 1
CLERC Jean-Baptiste	Equipier FDF	FDF 1
CLET Cécile	Equipier FDF	FDF 1
COISPINE Romain	Equipier FDF	FDF 1
COLAS Mickaël	Equipier FDF	FDF 1
COLOMBO Jean-Christophe	Equipier FDF	FDF 1
COMBES Clément	Equipier FDF	FDF 1
COMMARET Guillaume	Equipier FDF	FDF 1
CORDON Hugo	Equipier FDF	FDF 1
CORDON Maxime	Equipier FDF	FDF 1
COUDRET David	Equipier FDF	FDF 1
COURBEZ Thierry	Equipier FDF	FDF 1
COUREAULT Philippe	Equipier FDF	FDF 1
COUTACHOT Sébastien	Equipier FDF	FDF 1
<b>COYETTE Antoine</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
COZ Paul	Equipier FDF	FDF 1
CRETE-CORTOT Arthur	Equipier FDF	FDF 1
CROTTI Corentin	Equipier FDF	FDF 1
CURE Franck	Equipier FDF	FDF 1
DA ROCHA Florent	Equipier FDF	FDF 1
DA ROCHA Julie	Equipier FDF	FDF 1
DALAUDIERE Nicolas	Equipier FDF	FDF 1
DAMIENS Jean-Baptiste	Equipier FDF	FDF 1
DARROUX Bastien	Equipier FDF	FDF 1
DAUD Jean-Baptiste	Equipier FDF	FDF 1
DE PIZZOL Geoffroy	Equipier FDF	FDF 1
DEGUIN Gaylord	Equipier FDF	FDF 1
DELOLME Bruno	Equipier FDF	FDF 1
DELPIT Geoffrey	Equipier FDF	FDF 1
DEMANDRE Mickaël	Equipier FDF	FDF 1

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
DEMARCH Johann	Equipier FDF	FDF 1
DENIEL Jordan	Equipier FDF	FDF 1
DENIEL Yannick	Equipier FDF	FDF 1
DERY Ludovic	Equipier FDF	FDF 1
DERY Mickaël	Equipier FDF	FDF 1
DILLENSEGER Clément	Equipier FDF	FDF 1
DONNET Dominique	Equipier FDF	FDF 1
DOUSSOT Emilien	Equipier FDF	FDF 1
DRU Guillaume	Equipier FDF	FDF 1
DUBOIS Cédric	Equipier FDF	FDF 1
DUCHESNE Bertrand	Equipier FDF	FDF 1
DUMONT Guillaume	Equipier FDF	FDF 1
DUMONT Quentin	Equipier FDF	FDF 1
DUNCAN Yann	Equipier FDF	FDF 1
DURUPT Quentin	Equipier FDF	FDF 1
DUTHU Christophe	Equipier FDF	FDF 1
DUTHU Julien	Equipier FDF	FDF 1
DUTHU Romain	Equipier FDF	FDF 1
DUVERGER Luka	Equipier FDF	FDF 1
EL YACOUBI Khalid	Equipier FDF	FDF 1
ESNAUX Manuel	Equipier FDF	FDF 1
FABER Thomas	Equipier FDF	FDF 1
FAIVRE Lucas	Equipier FDF	FDF 1
FARNIER Rémi	Equipier FDF	FDF 1
FAUCHARD Cédric	Equipier FDF	FDF 1
FEUGERE Maël	Equipier FDF	FDF 1
<b>FEVRIER Pascal</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
<b>FEVRIER Thomas</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
FLET Amélie	Equipier FDF	FDF 1
FOISSEY Bastien	Equipier FDF	FDF 1
FOND Kévin	Equipier FDF	FDF 1
FOUTELET Christian	Equipier FDF	FDF 1
<b>FOUTELET Joël</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
FROIDUROT Thibaut	Equipier FDF	FDF 1
GABORIEAU Laurent	Equipier FDF	FDF 1
GACECK Ludovic	Equipier FDF	FDF 1
GANDROT Léo	Equipier FDF	FDF 1
GARDIEN Nicolas	Equipier FDF	FDF 1
GASPARD Julien	Equipier FDF	FDF 1
<b>GAUMONT Emmanuel</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
GAUTHERON Grégory	Equipier FDF	FDF 1
GAUTHEY Eric	Equipier FDF	FDF 1
GAUTHIER Alain	Equipier FDF	FDF 1
GAY Maïlys	Equipier FDF	FDF 1
GELINOTTE Steeve	Equipier FDF	FDF 1
GEORGES Maxime	Equipier FDF	FDF 1
GERMAIN Etienne	Equipier FDF	FDF 1
GERVAIS Romain	Equipier FDF	FDF 1
GIGLEUX Thibault	Equipier FDF	FDF 1
GILLOT Adrien	Equipier FDF	FDF 1
GIRARD Thibaut	Equipier FDF	FDF 1

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
GIRARDOT Frédéric	Equipier FDF	FDF 1
GIRARDOT Jonathan	Equipier FDF	FDF 1
GOMES-MARTINS Baptiste	Equipier FDF	FDF 1
GONCALVES Samuel	Equipier FDF	FDF 1
GOUJON Sébastien	Equipier FDF	FDF 1
GOUX Antonin	Equipier FDF	FDF 1
GRAND Mickaël	Equipier FDF	FDF 1
GRANGER Pascal	Equipier FDF	FDF 1
GRILLON Lise	Equipier FDF	FDF 1
GRIMAND Renaud	Equipier FDF	FDF 1
GROSGOJAT Steven	Equipier FDF	FDF 1
GUERIN David	Equipier FDF	FDF 1
GUILLOU Valentin	Equipier FDF	FDF 1
GUYOT Baptiste	Equipier FDF	FDF 1
HASELBAUER Julien	Equipier FDF	FDF 1
<b>HENAULT Baptiste</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
HOBENICHE Anthony	Equipier FDF	FDF 1
HOFFERT Edwin	Equipier FDF	FDF 1
HOSTALIER Antoine	Equipier FDF	FDF 1
HUDELOT Thomas	Equipier FDF	FDF 1
INTILIA Damien	Equipier FDF	FDF 1
JARLAUD Maxime	Equipier FDF	FDF 1
JOIE Romain	Equipier FDF	FDF 1
JOMAS Eymeric	Equipier FDF	FDF 1
KISSENBERGER Julien	Equipier FDF	FDF 1
L'HOSTE Jérôme	Equipier FDF	FDF 1
LABEAUNE Mathéo	Equipier FDF	FDF 1
LAGRANGE Thibaut	Equipier FDF	FDF 1
LAMBERT Clément	Equipier FDF	FDF 1
LAMY Sylvain	Equipier FDF	FDF 1
LARGEOT Adrien	Equipier FDF	FDF 1
LAURENT Fabien	Equipier FDF	FDF 1
LAURENT Mickaël	Equipier FDF	FDF 1
<b>LEBEUF Arthur</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
LE CARO Angélique	Equipier FDF	FDF 1
LE CARO Jordan	Equipier FDF	FDF 1
LEDUCQ Coleen	Equipier FDF	FDF 1
LERAT-JOBARD Baptiste	Equipier FDF	FDF 1
LESSART Jonathan	Equipier FDF	FDF 1
LIORET Christophe	Equipier FDF	FDF 1
LONGOBUCCO François	Equipier FDF	FDF 1
LOPES Valentin	Equipier FDF	FDF 1
LOUET Yann	Equipier FDF	FDF 1
LUCAS Kévin	Equipier FDF	FDF 1
MACHADO Damien	Equipier FDF	FDF 1
MAGGIOTTO Laurent	Equipier FDF	FDF 1
MAINGAULT Corentin	Equipier FDF	FDF 1
MANCINI Christophe	Equipier FDF	FDF 1
MANCINI Nicolas	Equipier FDF	FDF 1
MANGEMATIN Amaury	Equipier FDF	FDF 1
MARATRAY Brandon	Equipier FDF	FDF 1

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
MARGOT Pierre	Equipier FDF	FDF 1
MARTIN Alexis	Equipier FDF	FDF 1
MARTIN Charlie	Equipier FDF	FDF 1
MARZAK Amir	Equipier FDF	FDF 1
MASSENOT Florian	Equipier FDF	FDF 1
MATHON Océane	Equipier FDF	FDF 1
MAZUE Eddy	Equipier FDF	FDF 1
MEGARD Brice	Equipier FDF	FDF 1
MENAGE Christophe	Equipier FDF	FDF 1
MERMAZ Emmanuel	Equipier FDF	FDF 1
MEULNET Cyril	Equipier FDF	FDF 1
MICHEL Kévin	Equipier FDF	FDF 1
MIGNON Claude	Equipier FDF	FDF 1
MIGNOT VERGEOT Cédric	Equipier FDF	FDF 1
MIRESSI Nicolas	Equipier FDF	FDF 1
MIRMONT Jonathan	Equipier FDF	FDF 1
MISSET Sébastien	Equipier FDF	FDF 1
MONVAILLIER Julien	Equipier FDF	FDF 1
<b>MOSSON Arnaud</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
MOUCHOUX Maxime	Equipier FDF	FDF 1
MOUREAUX Anthony	Equipier FDF	FDF 1
MULLER Amélie	Equipier FDF	FDF 1
MUTEL Joris	Equipier FDF	FDF 1
MUTEL Loïc	Equipier FDF	FDF 1
MUTIN Ludovic	Equipier FDF	FDF 1
NAUDET Sébastien	Equipier FDF	FDF 1
NAVAS-LOPEZ Axel	Equipier FDF	FDF 1
NECTOUX Corentin	Equipier FDF	FDF 1
NOEL Loïc	Equipier FDF	FDF 1
OPET Jonathan	Equipier FDF	FDF 1
PACAUD-PEREIRA Mathieu	Equipier FDF	FDF 1
PAINBLANC Steve	Equipier FDF	FDF 1
PAPEZ Julien	Equipier FDF	FDF 1
PARAT Cédric	Equipier FDF	FDF 1
<b>PARIS Héléna</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
PATOZ Camille	Equipier FDF	FDF 1
PAYEBIN Alain	Equipier FDF	FDF 1
PAYSAN Augustin	Equipier FDF	FDF 1
PEROT Olivier	Equipier FDF	FDF 1
PERRIN Vincent	Equipier FDF	FDF 1
PETIT Jean-Bernard	Equipier FDF	FDF 1
PETIT-PIZZOLO Anthonin	Equipier FDF	FDF 1
PIATON Manuel	Equipier FDF	FDF 1
PICARD Jérémy	Equipier FDF	FDF 1
PIQUET Stefan	Equipier FDF	FDF 1
PITTOISET Julien	Equipier FDF	FDF 1
PLAGNIARD Hugo	Equipier FDF	FDF 1
PLAISIER Jérémy	Equipier FDF	FDF 1
POCHEVEUX Martial	Equipier FDF	FDF 1
PORCHERAY Guillaume	Equipier FDF	FDF 1
POUILLY Mathieu	Equipier FDF	FDF 1

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
POULLOT Maryne	Equipier FDF	FDF 1
PRADO Michaël	Equipier FDF	FDF 1
PREIONI Christian	Equipier FDF	FDF 1
QUELLIER Philippe	Equipier FDF	FDF 1
QUENOT Sébastien	Equipier FDF	FDF 1
RABUT Laurent	Equipier FDF	FDF 1
RAGEAUD Nathan	Equipier FDF	FDF 1
RAILLARD Quentin	Equipier FDF	FDF 1
RAYMOND Sylvain	Equipier FDF	FDF 1
REBOUL Simon	Equipier FDF	FDF 1
REMOND Guillaume	Equipier FDF	FDF 1
RENAUD David	Equipier FDF	FDF 1
RENAUD Lucas	Equipier FDF	FDF 1
RENGEL Teddy	Equipier FDF	FDF 1
RIGOLOT Gaël	Equipier FDF	FDF 1
RIMBEAULT Thomas	Equipier FDF	FDF 1
ROMERO ARANDIA Carlos	Equipier FDF	FDF 1
ROSE Audric	Equipier FDF	FDF 1
ROTH DIT BETTONI Guillaume	Equipier FDF	FDF 1
ROUGEGREZ Thomas	Equipier FDF	FDF 1
ROUHETTE Frédéric	Equipier FDF	FDF 1
ROUILLON Benjamin	Equipier FDF	FDF 1
ROUILLON Philippe	Equipier FDF	FDF 1
ROULOT Bertrand	Equipier FDF	FDF 1
ROUSSILLON Mathieu	Equipier FDF	FDF 1
ROYER Julien	Equipier FDF	FDF 1
ROYER Kévin	Equipier FDF	FDF 1
ROZOTTE Chloé	Equipier FDF	FDF 1
SAPIN Philippe	Equipier FDF	FDF 1
SARRAZIN Pauline	Equipier FDF	FDF 1
SEURIOT Guillaume	Equipier FDF	FDF 1
SEVESTRE Jérémy	Equipier FDF	FDF 1
<b>SILLY Pierre</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
<b>SILVESTRE Ethan</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
SIMONOT Chloé	Equipier FDF	FDF 1
SIMONOT Clément	Equipier FDF	FDF 1
SIVET Florent	Equipier FDF	FDF 1
STALL Paul	Equipier FDF	FDF 1
TARTERET Cindy	Equipier FDF	FDF 1
TAUBATY Vincent	Equipier FDF	FDF 1
TERRIER Nicolas	Equipier FDF	FDF 1
TEYSSIER Anthony	Equipier FDF	FDF 1
TILLET Jérôme	Equipier FDF	FDF 1
TILLIER Arthur	Equipier FDF	FDF 1
TOLLIS Anthony	Equipier FDF	FDF 1
TOURDIAS Aurélien	Equipier FDF	FDF 1
TOURRIER Eva	Equipier FDF	FDF 1
TOUSSAINT Rudy	Equipier FDF	FDF 1
TRAME Romain	Equipier FDF	FDF 1
TROUSSARD Nicolas	Equipier FDF	FDF 1
TRUCHOT Yoan	Equipier FDF	FDF 1

Nom Prénom	Emploi et activité complémentaire	Formation
TURC Raphaël	Equipier FDF	FDF 1
VACHEROT Frédéric	Equipier FDF	FDF 1
VADOT Pierre Thierry	Equipier FDF	FDF 1
VEFOND Sylvain	Equipier FDF	FDF 1
VELLUET Ludovic	Equipier FDF	FDF 1
VELTEN Tony	Equipier FDF	FDF 1
VERSCHAEVE Ludwig	Equipier FDF	FDF 1
VIGNEAU Anne-Claire	Equipier FDF	FDF 1
VILLEGAS Baptiste	Equipier FDF	FDF 1
VOILLEQUIN Venceslas	Equipier FDF	FDF 1
<b>VOINCHET Etienne</b>	<b>Equipier FDF</b>	<b>FDF 1</b>
VUILLERMOT Damien	Equipier FDF	FDF 1
WIRIG Jérôme	Equipier FDF	FDF 1

\* *Référent de spécialité « lutte contre les feux de forêts »*

**Article 2 :** Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours (CMS) inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

**Article 3 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet, et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Dijon, le **01 JUIN 2024**

Le préfet,  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
 Le Sous-Préfet,  
 Directeur de Cabinet

**Olivier GERSTLÉ**